

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 29

Validation de l'ODJ de la prochaine Assemblée générale

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	21 30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	7 7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est
(37 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Afin d'organiser la prochaine Assemblée Générale, le 04/07/2018, la Vice- Présidente propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Approbation du PV de l'AG du 15 mars 2018
- 2 Approbation de l'avant-projet de charte
- 3 Autorisation donnée au Président du GIP de saisir l'Autorité environnementale et d'engager la consultation locale
- 4 Adhésion - Retrait
- 5 Elections au Conseil d'administration – Collège 3 – Secteurs « filière forestière », « Environnement » et « Acteurs économiques et touristiques ».
- 6 Questions diverses

Délibère :

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le présent ordre du jour.

Le 07/06/2018

Le Commissaire du Gouvernement

03 JUIL. 2018

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT